



**FONDATION
DE L'ÉCOLOGIE
POLITIQUE**



Relance économique post-crise :
ENGAGER UN NOUVEAU VIRAGE
ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL
PLUTÔT QU'UNE FUITE EN
AVANT DESTRUCTRICE.

LES NOTES FEP/LIERRE

- POUR UN ÉTAT DE RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE

La crise sociale et économique ouverte en 2020 par la pandémie du Covid-19 a révélé la fragilité du système économique mondialisé et prédateur dans lequel nous vivons. Elle révèle également à ceux qui l'ignoraient la réalité de l'état du service public après des années de coupes budgétaires, en particulier dans le secteur sanitaire et médico-social. Face aux peurs, aux réflexes sacrificiels et au mépris de l'élite dirigeante, la crise a aussi révélé le courage, le dévouement, l'esprit de créativité et de solidarité de millions de citoyens, travailleurs professionnels de santé et fonctionnaires.

Ces dynamiques de vie, profondément démocratiques, sont les seules qui nous permettront de répondre aux chocs à venir. Elles doivent nous permettre de refonder notre contrat social et d'adapter en conséquence notre service public.

En partenariat avec la Fondation de l'Écologie Politique, le Lierre propose d'analyser la crise systémique que nous traversons et de formaliser, à travers la publication de plusieurs notes, les lignes directrices de cette transformation de l'action publique.

L'État providence doit se muer en État de résilience écologique. L'État, les collectivités territoriales, les différentes institutions publiques, les organismes de sécurité sociale doivent être engagés dans cette transformation.

INTRODUCTION

La crise sanitaire et les mesures de confinement se sont traduites dans les pays occidentaux par une explosion de la dette publique, évaluée pour la France à 70 milliards d'euros. Cette dette a en grande partie joué le rôle d'amortisseur social et a préservé la sécurité économique des populations. Les ménages et les entreprises ont connu une baisse de leurs revenus estimée à 50 milliards d'euros. Pour autant, faute d'être en mesure de pouvoir consommer, les ménages français se sont trouvés dans une situation d'épargne forcée représentant 55 milliards d'euros.

La pandémie ouvre ainsi une période de crise économique qui est à la fois un choc d'offre et un choc de demande.

Se révèle parallèlement une transformation majeure des relations commerciales internationales. La crise sanitaire a sans doute précipité une situation de guerre commerciale. L'Europe semble enfin (à base pour l'instant d'une timide consultation des états membres) vouloir se départir de son dogmatisme et de sa naïveté.

De très nombreuses voix semblent re-légitimer la notion de souveraineté économique sur un certain nombre de filières (agriculture, sanitaire...). Mais la crise mondiale pourrait révéler un point de bascule : ancien atelier du monde, la Chine, l'un de nos principaux partenaires commerciaux, a dorénavant son propre marché intérieur et n'a plus forcément besoin de soutenir par l'achat de dette publique la demande des marchés intérieurs européens et américains. D'une certaine manière, la crise sanitaire a précipité le développement d'une guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine. L'économie mondialisée pourrait trouver ici un tournant. La régionalisation des échanges, au niveau de grands ensembles continentaux, serait la pente naturelle de cette nouvelle phase historique. Dès lors, comment favoriser une certaine relocalisation compatible avec une économie plus sobre et moins carbonée ? Comment mener une politique industrielle écologique malgré les oppositions locales aux sites industriels ? Le consommateur européen acceptera-t-il de payer le prix de la souveraineté européenne ?

Face à ces défis, un grand nombre de réponses sont attendues à l'échelle européenne. En particulier, il est temps que l'Union Européenne mette fin à sa participation aux grands traités commerciaux internationaux (multilatéraux ou bilatéraux) qui encouragent les productions les plus climaticides. La politique monétaire de la banque centrale européenne doit encourager la transition écologique des entreprises. De manière générale, l'urgence écologique invite à un changement majeur de la politique européenne. En particulier, il s'agit de sortir de sa stratégie du « tout innovation » pour soutenir l'ensemble de l'économie. Le Green deal tant attendu ne sera légitime que s'il permet aux états d'intervenir en faveur de l'ensemble de la transition écologique. Il est temps également que l'Union Européenne reconnaisse le secteur non lucratif comme hors marché, et donc que ses règles peuvent être exorbitantes par rapport au droit commun concurrentiel.

La crise du covid-19 a déjà commencé à provoquer une crise économique sans précédent (-9% ou -8,7% de PIB)¹. La puissance publique (État, collectivités, opérateurs...), forte de l'expérience de la crise de 2008, multiplie les outils financiers et de soutien pour ne pas laisser dépérir l'appareil productif... sans discernement sur la part de l'industrie qui est apte à surmonter les enjeux écologiques et la part de l'appareil productif qui est intrinsèquement contraire à ces enjeux et nécessite une forte transformation.

L'appel à la relance a de fortes chances de balayer les enjeux écologiques. Le risque est immense

1. Note conjoncture INSEE du 6 octobre 2020; projections macroéconomiques de septembre 2020 de la Banque de France

que la politique de « relance » ne fasse oublier les épisodes de canicule et de sécheresse des deux dernières années. Celles-ci ont pourtant démontré la vulnérabilité de notre système de production (par exemple réseaux électriques ou du parc nucléaire...). Le principe de zéro artificialisation pourrait vraisemblablement être sacrifié au nom de la relance économique. Et le retour au « comme avant » s'affiche en grand format dans les messages publicitaires post-confinement.

La puissance publique subit de la part des décideurs économiques un chantage à l'emploi et aux licenciements. Ce chantage à l'emploi pose plusieurs questions sur l'organisation du monde du travail à la suite de la pandémie et sur la capacité de l'Etat à proposer une vision stratégique claire sur les secteurs industriels essentiels pour une relance qui prennent complètement en compte les principes écologiques.

L'action publique est déboussolée, malgré les moyens économiques colossaux déployés, car elle demeure tributaire d'un logiciel productiviste. Elle subit l'influence des groupes de pression économiques et l'absence de dialogue social. Et surtout, elle reproduit de manière inconsciente les schémas de pensée de notre société technicienne.

Néanmoins, il faut faire le constat que des moyens importants sont effectivement déployés. Il convient bien entendu d'être particulièrement lucide et critique quant aux effets d'annonce qui additionnent dans un même élan des crédits déjà prévus, des crédits déjà versés, des montants supplémentaires réels, de la subvention, des prêts et de la garantie d'emprunt.

Plusieurs leçons peuvent en outre être tirées de l'analyse des limites du plan de relance de 2008 :

- > Pour éviter de diriger les investissements vers des projets non optimisés en termes de soutenabilité, il est aujourd'hui possible de s'appuyer sur la toute nouvelle taxonomie des activités vertes publiée par l'Union Européenne, qui recense de façon exhaustive les critères permettant de qualifier un investissement de vert, pour à rentabilité économique équivalente, privilégier les activités soutenables.
- > Prendre en compte la facilité de mise en œuvre. Dans le plan de 2008, certaines mesures ont pu rapidement être activées, comme la rénovation thermique des bâtiments – et particulièrement les bâtiments publics -, tandis que d'autres ont souffert de délais. Ces dernières années, la rapide montée en puissance des travaux de rénovation (avec un triplement en trois ans des dossiers traités par l'ANAH), de l'installation d'énergies renouvelables ou encore des travaux publics de transports en commun semble indiquer un potentiel de croissance mobilisable à court terme. Il convient néanmoins d'articuler les dispositifs aux délais et au cycle de l'investissement public, notamment celui du bloc communal.
- > Privilégier les secteurs qui permettent de corriger nos vulnérabilités en relocalisant l'activité pour éviter les effets néfastes de la dépendance aux productions délocalisées, notamment en matière de santé, alimentation, énergies, chimie, approvisionnement du tissu industriel. Ils pourront être présentés comme des items de souveraineté (« souveraineté sanitaire », « souveraineté alimentaire », « souveraineté énergétique », « souveraineté technologique »).
- > Mobiliser les investisseurs de long terme publics comme accélérateurs et facilitateurs. Il s'agit en particulier de la Caisse des dépôts.
- > Inclure les collectivités territoriales. Celles-ci ont aujourd'hui un rôle clé à jouer dans la transition bas-carbone, mais elles ont été mal accompagnées dans le précédent plan de relance. Le système incitatif alors conçu n'avait pas fonctionné : il n'était pas articulé au cycle habituel des investissements

ni aux démarches contractuelles. Il convient donc d'assurer un horizon de stabilité de leurs recettes aux collectivités et de repenser la nouvelle génération de Contrats de plan Etat-Régions sous l'angle des objectifs de transition écologique des territoires.

> Avoir une approche systémique alliant développement économique, climat, biodiversité et justice sociale. Les plans de relance 2008 n'ont pas assez pris en compte la nécessité de lier climat, biodiversité, cohésion sociale et renforcement des services essentiels (santé, éducation, filet de sécurité sociale...). Cette absence de vision systémique est en partie à l'origine du manque de résilience de nos économies à une crise sanitaire du type COVID 19. Et les enjeux sociaux de l'après crise COVID 19 s'annoncent gigantesques, sans commune mesure avec ceux révélés par la crise des gilets jaunes. Les acteurs publics (notamment les banques publiques, les opérateurs et les collectivités locales ...) doivent adopter une approche exigeante de sélection des projets financés en fonction d'indicateurs complets mêlant l'ensemble des enjeux de soutenabilité.

Un plan de relance de cette ambition exige une dynamique politique et institutionnelle.

Nous devons par ailleurs constater une très forte attente de la population pour que de nouvelles voies soient ouvertes sur la manière de travailler, de produire, de consommer. Les propositions de la conférence citoyenne pour le climat en sont une illustration... et leur rejet par le gouvernement est éloquent.

Enfin, il existe déjà de nombreux dispositifs publics de soutien à l'émergence d'alternatives ou à la mise en œuvre de transition, mis en œuvre par les collectivités, l'Etat ou ses opérateurs. Ils sont parfois restés au stade de l'expérimentation, de dispositif de correction et ne trouvent pas toujours une mobilisation importante de la société civile en regard. La crise a même amplifié cet effet de créations d'alternatives, souvent au niveau local, avec la volonté de mettre en avant d'autres logiques sociales.

L'enjeu est donc aujourd'hui de créer, dans le cadre des efforts de relance économique, un changement d'échelle de choses qui en partie existent déjà. L'enjeu est aussi de mettre en place un pilotage efficace des dispositifs publics en matière économique pour que des territoires entiers entrent dans une économie résiliente.

Dans ce cadre, le Lierre propose plusieurs mesures opérationnelles pour refonder une politique publique de la transition et de la résilience économique. Leur mise en œuvre dépend tout autant de la mobilisation de l'État, de ses opérateurs que des collectivités territoriales. Cette ambition se structure autour de sept objectifs :

- 1. Un plan de relance de l'investissement public orienté vers la résilience et l'urgence climatique ;**
- 2. Transformer la démocratie sociale ;**
- 3. Provoquer une évolution majeure du marché des biens et services au regard de l'urgence écologique et de la nécessité de résilience ;**
- 4. Relocaliser la production sans attenter à l'environnement ;**
- 5. Développer les circuits courts d'approvisionnement ;**
- 6. Piloter le sauvetage des entreprises en difficulté et le soutien à la transformation des secteurs économiques pour qu'ils soient compatibles avec les objectifs écologiques ;**
- 7. Face au chômage de masse, affirmer l'émancipation des citoyens par la coopération et la compétence.**

1. UN PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ORIENTÉ VERS LA RÉSILIENCE ET L'URGENCE CLIMATIQUE

La crise sanitaire et économique coïncide avec un renouvellement du cycle de mandat de l'investissement public local. L'Etat et les collectivités doivent s'associer pour orienter au mieux le nouveau cycle d'investissement public en faveur des objectifs de sortie d'une économie carbonée et de l'adaptation au changement climatique.

Quatre grandes thématiques nationales, en particulier, nécessitent un engagement massif. Ces quatre thématiques ont été largement documentées² et font en partie l'objet de consensus³.

Lancer quatre plans d'investissement public (Etat, collectivités) :

- > Un plan travaux publics priorisant la rénovation des réseaux d'eaux et assainissement et le patrimoine, et écartant les projets inutiles ;
- > Un plan massif de rénovation énergétique dans le secteur du bâtiment (bâtiments publics, parc locatif public et parc privé) ;
- > Un plan de décarbonation dans les transports, par la mutation des flottes et la mise en place de filières électrique et hydrogène décarbonées ;
- > Un plan de développement des petites lignes ferroviaires et du fret ferroviaire.

L'investissement public représente 80 milliards d'euros par an, porté à 58 % par le secteur public local. L'urgence est de consacrer le nouveau cycle d'investissement public local qui se prépare à la sortie des élections municipales à la transition écologique. Cet objectif a trois conséquences :

> L'erreur serait d'affaiblir les volumes de ce nouveau cycle d'investissement public local par des signaux parasites et des mesures d'économie budgétaire. Lors du cycle électoral précédent, l'amplitude entre le haut de cycle et le bas de cycle a été particulièrement accentué et a représenté une amplitude de près de 10 milliards d'euros. Cette amplitude peut être réduite.

Le principal signal que doit envoyer l'Etat aux collectivités locales est celui de la stabilité voire de la progression de leurs ressources fiscales. La réforme annoncée de la fiscalité locale, les menaces de changement d'assiette voire de suppressions de la CVAE dans le cadre du plan de relance annoncé par le gouvernement sont des non-sens qui perturbent les anticipations des collectivités et le démarrage d'un nouveau cycle d'investissement.

> Il faut orienter les choix d'investissement vers des dépenses de transition écologique et de résilience, en substitution des dépenses inutiles (du rond-point au grand projet inutile). Cette orientation peut s'appuyer sur une démarche contractuelle.

> Il faut inciter les collectivités, en particulier les plus modestes, à prioriser les projets de la transition écologique. Le gouvernement a déjà voulu favoriser la reprise de l'investissement public par un abondement d'1milliards d'euros de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). L'Etat devrait par ailleurs veiller à développer l'accompagnement de ces projets par ses opérateurs les plus compétences en matière de transition écologique, au premier rang desquels les agences de l'eau

2 Par exemple l'étude I4CE « Investir dans le climat contribue à la sortie de crise », avril 2020

3 Par exemple le communiqué de la FNTP du 2 juillet 2020 « Municipales, vite, des projets »

et l'Ademe. Les départements ont également un rôle majeur en termes de soutien aux projets des petites collectivités. Leur situation financière à l'issue de la crise amoindrit cependant leurs capacités de soutien.

En outre, l'Etat et ses opérateurs doivent lancer leur propre plan d'investissement, par exemple sur le patrimoine universitaire ou dans le domaine ferroviaire.

La nouvelle génération de contrats de plan Etat-Régions est le cadre idéal pour articuler les efforts financiers conjoints de l'Etat, de ses opérateurs et des collectivités. L'animation régionale de ces contrats de plan pourraient valoir mise en œuvre territorialisée des plans d'investissement public.

Construire une nouvelle génération de Contrats de Projets Etat – Région 2021-2025 à la hauteur de ces chantiers (Etat, régions).

Parallèlement, la transformation du service public ferroviaire exige une réelle régionalisation et la sortie d'une relation de défiance entre les collectivités et la SNCF. La modernisation et la remise en service des nombreuses petites lignes doivent être pilotées depuis les territoires et ne peuvent pas dépendre de décisions parisiennes. La qualité de la relation entre les régions et la SNCF pour la gestion du transport express régional est restée limitée à un rapport de prestation et souffre d'une certaine opacité au détriment des régions. Elle n'a jamais franchi le seuil d'une coopération active. Une filialisation régionale doit être envisagée pour corriger ces aspects.

Filialiser par régions les services TER de la SNCF et confier 51% du capital à la région concernée. Mettre fin à l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional en transformant ce service en prestation in house. (Etat, régions)

Afin de contribuer au financement de ces plans, la taxation du transport de marchandise demeure une nécessité. Elle doit être parallèle à une amélioration considérable du fret et la mise en place d'autoroutes ferroviaires. La trahison de toutes les ambitions affichées pour le développement du fret nous amène à suggérer une modification considérable de la gouvernance de l'autorité de régulation des transports et de ses moyens d'une part et des filiales de la SNCF d'autre part.

Créer une vignette obligatoire pour les véhicules à niveau d'émission élevé ainsi que pour les camions (y compris étrangers) empruntant le réseau routier.

2. TRANSFORMER LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Le progrès social est bien sûr un chantier qui doit se jouer au niveau international, à travers l'exigence de normes minimales au niveau mondial (au premier rang desquelles les couvertures sociales) et un salaire minimum au niveau européen.

Ancrer la relance économique dans une transition écologique et sociale demande une mutation de la façon dont se déroule le dialogue social dans notre pays.

Il serait en premier lieu utile de sortir de modes de prise de décision verticaux et expéditifs, de faire en sorte que les propositions du Gouvernement fassent l'objet d'une formalisation (sous forme par exemple d'un livre blanc) et prévoir systématiquement un temps de délibération associant au moins les régions et les partenaires sociaux, mais aussi les associations de chômeurs et de lutte contre la précarité. En l'occurrence, concernant l'économie post-crise, un temps de délibération de ce type (qu'il prenne ou non l'appellation de Grenelle) paraît indispensable.

Il est en outre indispensable de relancer un dialogue au niveau de chaque branche d'activité pour évoquer les investissements nécessaires à la mutation des secteurs économiques et les évolutions en termes, par exemple, de formation tout au long de la vie.

C'est surtout au niveau de l'entreprise que doit se jouer un grand tournant de la démocratie sociale. Les enjeux de transition sont trop importants pour se satisfaire d'un mode de gouvernance qui ne prenne pas réellement en compte les salariés et qui privilégie la rentabilité financière de court terme à la pérennité de l'appareil de production.

Il est temps pour la France de s'inspirer du modèle allemand de cogestion qui octroie dans les grandes entreprises la moitié des places d'administrateurs aux salariés. Une culture de cogestion doit supplanter une logique d'affrontement qui prédomine trop souvent au sein des comités sociaux d'entreprise.

Réviser la démocratie sociale en s'inspirant du modèle de cogestion allemand : dans les entreprises de plus de 50 salariés, au sein des instances de gouvernance, octroyer la moitié des sièges d'administrateurs à des représentants des salariés. (Etat)

En outre, la France doit promouvoir à moyen terme un changement des normes comptables qui fasse apparaître dans le bilan des entreprises leur utilité sociale et écologique ou, au contraire, leur impact négatif. Des méthodes sont déjà en discussion, comme par exemple le système CARE. De manière transitoire, peut être rendu obligatoire à court terme dans les annexes des comptes annuels l'estimation de l'impact carbone de l'entreprise et ses engagements en termes de RSE.

Modifier les normes comptables des entreprises pour faire apparaître dans leur bilan leur niveau d'utilité sociale et écologique (Etat)

3. PROVOQUER UNE ÉVOLUTION MAJEURE DU MARCHÉ DES BIENS ET SERVICES AU REGARD DE L'URGENCE ÉCOLOGIQUE ET DE LA NÉCESSITÉ DE RÉSILIENCE

L'urgence écologique et la nécessité de résilience oblige la puissance publique à intervenir pour réguler autrement le marché des biens et des services. Des marqueurs forts sont indispensables pour entraîner une rupture avec le « modèle d'avant » et permettre aux acteurs économiques de s'adapter progressivement. L'ordre public économique ne peut pas être le même en période de crise.

La convention citoyenne pour le climat a d'ailleurs fait plusieurs propositions à ce sujet. La première concerne la reconnaissance du crime d'écocide. La prééminence de la liberté d'entreprendre garantit aujourd'hui aux acteurs économiques les plus importants une impunité et une irresponsabilité juridique en matière de crime contre l'environnement et le climat. Le droit de l'environnement est resté dans une posture marginale, quand bien même il serait plus avancé que dans le reste du monde. A ce titre, la loi devrait définir un crime d'écocide.

Ces dernières années ont démontré la capacité de cercles d'intérêts pour imposer dans l'imaginaire, dans les désirs du consommateur et sur les marchés des produits proprement néfastes au regard de l'urgence écologique. Le choix par l'industrie automobile de privilégier les SUV dans son offre, alors même que la société dans son ensemble réclamait de nouvelles solutions, démontre la nécessité d'une régulation publique forte contre les pratiques industrielles et commerciales climaticides.

Aussi, l'État devrait s'employer à réguler fortement le secteur de la publicité en limitant les possibilités de promotion publicitaire des biens néfastes pour la sauvegarde du climat.

Si les aspirations écologiques rencontrent un fort succès populaire, les mécanismes de construction de la consommation reposent sur une construction du désir par les acteurs économiques. La publicité a été mobilisée pour promouvoir le désir de produits climaticides (par exemple la façon dont les gammes de SUV ont été imposés par l'industrie automobile). Le modèle d'autorégulation de la publicité a montré son incapacité à promouvoir des transitions écologiques pour les différents secteurs économiques⁴. Aussi, il faut revoir les modes de régulation de la publicité qui en l'état n'intègrent pas les objectifs climatiques.

Réguler la publicité commerciale s'agissant des biens non conformes à l'atteinte des objectifs climatiques. (Proposition de la convention citoyenne) (Etat)

La consommation effrénée et la pression que nos sociétés exercent sur les ressources naturelles s'appuient toujours sur la programmation d'une certaine obsolescence des biens de consommation. La puissance publique peut faire en sorte de prolonger les obligations du vendeur envers le consommateur afin de favoriser la durabilité des biens de consommation. Elle doit mobiliser les filières industrielles pour que l'innovation intègre un objectif de modularité et de durabilité et pour que se développent des filières de réparation et de recyclage de qualité. Elle doit favoriser le passage d'un modèle de valeur ajoutée fondé sur le volume à un modèle fondé sur le service.

4 Voir communiqué de France Nature Environnement du 9 septembre 2020, « L'autorégulation de la publicité est un échec, FNE claque la porte »

Allonger les durées légales de garantie des biens de consommation (Etat, Europe) et mettre en place une obligation de possibilité de réparation des produits (Proposition de la convention citoyenne) (Etat)

L'Etat doit initier des gestes forts que chacun soit en mesure de percevoir dans sa consommation quotidienne. Un de ces gestes concerne l'interdiction des emballages et des contenants plastiques. Mais L'Etat ou des territoires en particulier devraient également avancer sur les questions de consignes.

Avancer à 2022 l'interdiction des emballages et des contenants en plastique (Etat)

Par ailleurs, il est nécessaire que les consommateurs aient une information et un signal-prix cohérent avec le contenu en carbone des produits.

La convention citoyenne propose la mise en place d'un « score carbone » pour tout produit proposé à la consommation. Ce sera une avancée importante.

Ce nouveau système pourrait être facilité et accéléré par la mise en place pour l'État et les collectivités territoriales d'une comptabilité verte de leurs achats et investissements. Le coût carbone pourrait être intégré aux PLF, aux budgets et aux comptes administratifs (selon une méthode de type Carbone 4)

La convention citoyenne propose également un ajustement carbone aux frontières de l'UE et celle d'une modulation du taux de TVA s'agissant des déplacements en transports de marchandise sur des circuits courts.

Il devient aujourd'hui indécent de constater que deux biens se voient appliquer un taux uniforme de TVA, quel que soit leur mode de production et leur impact en termes climatique. Une modulation est nécessaire, par un accroissement des taux de TVA en fonction du « score carbone » de chaque produit ou service. La France devrait porter cette proposition au niveau de l'Union Européenne, dans le cadre des discussions sur le green new deal, pour faire évoluer la directive relative au système commun de TVA.

En l'attente d'une telle évolution, il est proposé de moduler le taux d'écoparticipation en fonction du score carbone du produit. L'élargissement des biens concernés doit être étudié. Le surplus de recettes pourrait être utilisé par les éco-organismes pour une mission complémentaire de développement de filières de réemploi, soit pour une mission de compensation carbone.

Mettre en place un score carbone pour tout produit et service proposé à la consommation (Proposition de la convention citoyenne) (Etat)
Assortir le score carbone d'un taux différencié d'écoparticipation (Etat)

4. RELOCALISER LA PRODUCTION SANS ATTENTER À L'ENVIRONNEMENT

La crise sanitaire a révélé la dépendance et la vulnérabilité de nos sociétés vis-à-vis des échanges internationaux. La notion de souveraineté économique est redevenue légitime dans le débat public concernant un certain nombre de filières (agriculture, sanitaire...). La résilience du continent européen aux crises mondiales nécessite une relocalisation de l'industrie en Europe. Cette relocalisation doit pour autant être compatible avec une économie plus sobre et moins carbonée. La définition d'une politique industrielle écologique est néanmoins confrontée aux oppositions locales aux sites industriels. En outre, à l'issue de plusieurs décennies de réduction des coûts par délocalisation et dumping social, le recouvrement par l'Europe de sa souveraineté a nécessairement une conséquence pour le consommateur européen en termes de prix des produits. A ce titre, il est indispensable que la puissance publique rétablisse un signal prix cohérent sur le marché intérieur par un « score carbone » associé à un niveau différencié de taxation (cf. *supra*).

L'Union Européenne a une responsabilité de premier plan pour doter le marché intérieur d'un haut niveau d'exigence sur les questions sociales et environnementales sans pour autant avoir pour seul objectif de ramener toute la production en Europe de l'Est. Pour autant, l'Etat et les Régions conservent un rôle majeur pour favoriser cette relocalisation. Au-delà des effets d'annonce, la puissance publique doit s'organiser pour organiser cette relocalisation industrielle et veiller à ce qu'elle se conforme aux objectifs écologiques.

L'Etat comme l'UE devront aussi soutenir la relocalisation d'une partie de la production et des savoir-faire (European Autonomous Act) sur les filières stratégiques (agriculture, santé, énergie...). Un renforcement des standards des produits importés (normes sanitaires, lutte contre la déforestation importée ...). Une partie du financement des plans de relance devrait être consacré au renforcement de l'autorité européenne de contrôle sanitaire et lutte contre les fraudes, ainsi que pour la constitution d'une brigade de lutte contre la déforestation importée (contrôle du respect des normes RSPO notamment).

L'Etat doit concentrer ses prises de participation sur les secteurs définis comme stratégiques pour la relocalisation d'activités, ainsi que sur la création de « champions » permettant d'assurer le déploiement de filières compétitives dans le secteur de la transition écologique (stockage de l'énergie, hydrogène...) pour éviter d'accuser un retard croissant.

Cette mission doit être concentrée au sein d'une équipe resserrée, ayant à sa main un outil financier d'accompagnement, en fonds propres et en prêts, mis en œuvre par les opérateurs (Bpifrance). Le commissariat général à l'investissement pourrait jouer cette nouvelle fonction.

Réviser les missions du secrétariat général pour l'investissement pour lui confier un rôle d'identification des branches industrielles de souveraineté et mettre à sa main un outil financier d'accompagnement (Etat)

Afin de donner une impulsion nationale, un programme de « relance soutenable » (ou « de résilience ») mobilisant 14,4 milliards d'euros de fonds publics (Etat) et 17,1 milliards d'euros de financements parapublics sur 4 ans (2020-2023), soit environ 8 milliards par an de financements publics (hors

généralisation des CTE), associés à des mesures réglementaires et fiscales, pourrait être articulé autour de dix secteurs, regroupant les deux tiers des investissements bas-carbone du pays et les mesures prioritaires pour assurer la préservation de la biodiversité (lutte contre l'usage du plastique, déforestation importée, alternatives aux pesticides...).

Ces financements pourraient être distribués en priorité aux régions dont les bassins d'emplois sont menacés.

Ce programme pourrait à la fois permettre d'agir sur les secteurs les plus impactés, les plus porteurs en termes de création d'emplois, tout en agissant sur les domaines prioritaires de la stratégie nationale bas carbone et la résilience des écosystèmes, et en privilégiant les secteurs peu dépendants de la mondialisation. Les volumes financiers annoncés dans le cadre du plan de relance national nous laissent penser que le financement de ce programme est atteignable.

Le cœur de l'action économique relève cependant de la compétence des régions. Dans chaque région, il s'agit moins de mettre en place un nouveau schéma que d'identifier et planifier le maintien de compétences et la relocalisation de productions dont le rôle est essentiel à la souveraineté économique. Ce travail avec les filières est l'occasion d'une montée en gamme de la production par l'inclusion de valeur ajoutée écologique dans la fabrication des produits. Dans le domaine de l'élevage, des plans de développement de protéines végétales destinées au bétail doivent permettre de mettre fin à l'importation de soja, souvent génétiquement modifié et responsable de la déforestation en Amérique du sud.

Le cas échéant, ce programme pourrait constituer un chapitre des SRDEII. Ce plan peut s'appuyer par ailleurs sur un volet emploi et formation professionnelle grâce à une contractualisation par branche avec les OPCO (opérateurs de compétences) et Pôle Emploi.

Dans chaque région, mettre en place avec les branches économiques un plan de relocalisation de l'industrie. (Régions)

Une telle ambition, pour se concrétiser, nécessite en équilibre et pour la stimuler un contre-pouvoir de la société civile, au niveau régional. Cette parole de la société civile, s'agissant des projets économiques, n'est aujourd'hui pas suffisamment structurée. Les instances de concertation sont confisquées par les mêmes intérêts économiques et sociaux.

Mettre en place une coordination permanente dans chaque région entre les syndicats et les acteurs de la préservation de l'environnement, afin d'apporter une analyse contradictoire à l'analyse des services et aux groupes de pression. (Syndicats, associations)

Dans le domaine spécifique du numérique, de nombreuses initiatives ont été lancées par des associations ou par des collectifs pour défendre la mise à disposition de logiciels libres et promouvoir des biens communs numériques. La puissance publique a trop longtemps ignoré ce ressort peu coûteux de souveraineté. Ce soutien pourrait constituer une nouvelle mission des universités, sur la base d'un plan national de soutien.

Financer un plan de soutien aux logiciels libres et biens communs numériques adossé sur les universités publiques (Etat, Universités, Régions, EPCI)

L'impulsion d'une relance industrielle représente un risque écologique majeur en termes d'artificialisation des terres. C'est également un sujet classique de chantage à l'emploi de la part des entreprises. Les écologistes doivent défendre à tout prix l'intangibilité du principe de « zéro artificialisation nette ». Pour se faire, ils doivent accélérer la reconversion des friches industrielles ou artisanales et des zones commerciales. Cette reconversion va de paire avec une dynamique de dévitalisation des zones commerciales périphériques au profit des centralités urbaines.

Les outils à la main des collectivités (établissements publics fonciers notamment) doivent être développés et leurs moyens d'actions élargis. Surtout, ces outils doivent laisser une place aux projets plus modestes des communes et EPCI de petite taille, pour donner une suite aux dynamiques locales de réhabilitation ou de reconversion de site.

Faciliter les possibilités d'expropriation des friches délaissées depuis 10 ans (Etat) (Proposition de la convention citoyenne).

Agir sur le foncier économique pour permettre la relocalisation d'activités en contenant l'artificialisation des terres (Régions, EPCI)

Les efforts des collectivités se heurtent à un tabou de l'économie française : le poids démesuré que fait peser sur la compétitivité des entreprises la rente foncière. Il est d'ailleurs significatif que celle-ci n'ait absolument pas été remise en cause lors de la crise sanitaire : l'interdiction de mener une activité économique a pesé sur les entreprises et sur les commerçants... mais pas sur les propriétaires des murs. Cette protection indécente de la rente foncière est une cause majeure de la désertification des centre-bourgs. Le marché du foncier d'entreprise nécessite une régulation par la puissance publique qui passe par un encadrement administratif du prix des baux commerciaux. Cette régulation doit permettre de favoriser l'accès aux surfaces commerciales de centre-ville ou de centres de quartiers, et pénaliser l'accès aux zones commerciales de périphérie.

Mettre en place un encadrement des baux commerciaux par arrêté. (Etat, puis collectivités)

5. DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS D'APPROVISIONNEMENT

La relance est une action de court terme. Pourtant, elle n'a de sens que si elle vise la résilience des territoires face aux chocs sanitaires et aux effets de la crise climatique (épisodes de sécheresse, épisodes extrêmes, montée des eaux...). Il faut organiser la transition et la mutation des secteurs industriels (et des espaces commerciaux). C'est une bascule complète. Les moyens débloqués par l'Etat et les collectivités sont déjà colossaux. Il est question de les employer autrement.

Le dispositif des contrats territoriaux écologique, qui ne concerne à ce stade qu'environ 80 collectivités, avec peu de moyens financiers, mérite d'être massifié (par exemple avec l'objectif de couvrir l'ensemble des collectivités de plus de 10 000 habitants disposant de plans de transition), articulé aux CPER et doté de réels moyens financiers.

Ils pourraient être agrémentés d'un volet économique concernant le développement sur chaque territoire des circuits courts et de projets d'économie circulaire associant les entreprises.

Refonder une contractualisation territoriale en faveur de la transition écologique (Etat, Ademe, collectivités)

Les collectivités disposent d'ores et déjà d'un puissant levier économique, à travers la mobilisation de la commande publique. Les clauses ESS et environnementales sont trop rarement utilisées. Elles s'illustrent notamment en matière d'achat de denrées alimentaires. Cette action passe par la mise en place d'un pilotage resserré, tant politique qu'administratif, de leur fonction achat par les collectivités.

Systématiser les clauses ESS et écologiques dans la commande publique (collectivités)

En termes de résilience, le développement de production locale d'énergie est un nouvel horizon pour l'économie mixte. La production locale et distribuée d'énergie permet à la fois de préserver une sécurité minimale d'approvisionnement lors d'événements majeurs (notamment en raison de la plus forte fréquence des épisodes météorologiques extrêmes mais aussi de crises géopolitiques ou sanitaires) et de diversifier les sources de production. La production locale permet également de montrer aux habitants les conséquences de leur niveau de consommation. Le développement de SEM de production devrait aussi s'appuyer systématiquement sur l'actionnariat citoyen facilitant l'implication dans les projets locaux et leur acceptabilité sociale. Une région devrait être en mesure de couvrir en permanence par la production locale le tiers de sa puissance consommée.

Développer la production locale d'énergie, en se fixant un objectif de couverture minimale de 30% de la consommation énergétique instantanée du territoire.

La valorisation des circuits courts d'approvisionnement est apparue comme une nécessité au cœur de la crise sanitaire. Les marchés alimentaires traditionnels méritent d'être soutenus par les

communes. L'évolution de la restauration collective vers des enjeux de qualité, de proximité mais aussi d'accessibilité sociale se sont révélés au cours de la crise sanitaire avec la fermeture de la plupart des cuisines collectives. Au niveau des communes et des EPCI, des contractualisations avec les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) associées à des dispositifs de portage foncier permettent de favoriser l'attribution de terres à des producteurs impliqués dans des circuits d'approvisionnement locaux. Cette ambition et ces coopérations peuvent être formalisées au sein de stratégies alimentaires territoriales.

Favoriser la production et les échanges locaux à travers des stratégies alimentaires territoriales (mairies)

La dévitalisation des zones commerciales périphériques est une nécessité pour redonner vie aux commerces de proximité. Une réforme des bases fiscales est indispensable pour pénaliser le développement de ces espaces.

La dévitalisation de ces zones commerciales périphériques passe également par la fin de la concurrence déloyale occasionnée par l'ouverture des commerces le dimanche.

Accroître la valeur locative des espaces de parking dans le calcul des bases CFE. Élargir l'assujettissement à la TASCOM aux commerces drive et aux entrepôts de commerce en ligne dénués de surface commerciale. (Etat)

Élargir l'obligation de fermeture des commerces le dimanche (Etat).

La crise sanitaire a révélé l'absence d'un acteur de service public se voyant confier une mission de localisation résiliente des flux logistiques. Une mission incluant l'offre de biens proposées par les commerces locaux. Cet acteur pourrait être La Poste, qui a failli dans cette mission de proximité lors de la crise COVID.

À partir de La Poste, créer un acteur de service public de la chaîne logistique de proximité.

6. PILOTER LE SAUVETAGE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET LE SOUTIEN À LA TRANSFORMATION DES SECTEURS ÉCONOMIQUES POUR QU'ILS SOIENT COMPATIBLES AVEC LES OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES

Selon la Banque de France⁵, les secteurs dont l'activité est la plus impactée par la crise COVID 19 et qui devront faire l'objet d'une attention particulière dans les plans de relance correspondent aux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Il s'agit de l'industrie automobile (-35%), de la métallurgie et les fabrications de machines et équipements (-48%), du bâtiment (-78%) et des transports.

Ce sont donc ces secteurs qui recevront le plus d'aides. Pour restructurer ces secteurs, le problème ne viendra pas tant du manque de financements que de la nature de la restructuration qui, pour être rentable à long terme, devra répondre à l'ensemble des enjeux de soutenabilité : maintien et développement de l'emploi, développement de l'activité et contribution à la réduction des externalités environnementales négatives (par exemple les émissions de gaz à effet de serre).

Un certain nombre de grandes entreprises, notamment dans le secteur du transport aérien et automobile, sont et seront confrontées à d'importants besoins d'apport en capital pour assurer leur solvabilité et le maintien de l'emploi.

> Ces apports en capital, par l'Etat ou les institutions financières publiques, devra faire l'objet d'un accompagnement de la restructuration du modèle économique de ces entreprises pour en assurer la soutenabilité à long terme. Renault et Air France-KLM, par exemple, devraient ainsi présenter un plan stratégique de restructuration intégrant l'alignement sur un scénario de limitation du réchauffement climatique en dessous de 2°C et les normes environnementales. Pour ce faire la méthodologie ACT développée par l'ADEME (notamment pour le secteur automobile, de la grande distribution et du secteur agro-alimentaire) pourra être utilisée.

> En effet, compte tenu de la manne financière, d'ores et déjà mobilisée (500 milliards au niveau UE, 300 milliards au niveau national), les financements ne manqueront pas pour assurer la pérennité de ces entreprises. L'enjeu ne sera donc pas de définir les montants à mobiliser pour restructurer ces entreprises, mais la nature de ces restructurations qui seront l'occasion d'adapter l'activité de ces entreprises aux défis de long terme de leurs secteurs et d'en faire des atouts en termes de compétitivité internationale.

> Les financements devraient être conditionnés à l'atteinte de 50% du chiffre d'affaire (CAPEX) conforme à la taxonomie européenne (qui devra quoiqu'il arrive être appliquée par les entreprises cotées d'ici fin 2021 pour déterminer la part « verte » de leur chiffre d'affaire).

La question du soutien aux entreprises en difficulté se joue par ailleurs à l'échelle de chaque territoire. Dans un contexte d'urgence économique, le soutien aux entreprises en difficulté se produit systématiquement dans des contextes de chantage à l'emploi de la part des dirigeants d'entreprises. Ce contexte interdit toute mise en cause de la valeur ajoutée de ces entreprises et de leur utilité sociale et écologique. Afin de dépasser ce rapport de force défavorable, des fonds régionaux de retournement

⁵ intervention de F Villeroy de Galhau devant le CESE, le 8 avril

écologique des entreprises sont nécessaires. Leur objet permettrait d'organiser l'entrée temporaire de la puissance publique dans la gouvernance des entreprises concernées et, en alliance avec les organisations syndicales, de faire mettre en œuvre un projet de réorganisation et d'investissement accroissant la valeur ajoutée écologique de la production.

Ces fonds de retournement interviendraient en fonds propres et grâce à des dispositifs de prêts. Les masses financières correspondantes existent déjà à travers les mécanismes de soutien financier classiques des régions (dispositifs conventionnels et fonds européens). Ces fonds de retournement permettraient de renforcer le pilotage de ces moyens financiers et d'affirmer vis-à-vis des dirigeants une exigence de transformation de l'entreprise.

**Créer des fonds régionaux de retournement écologique des entreprises en difficulté.
(Régions et Bpifrance)**

En outre, les écosystèmes de l'innovation devraient être mobilisés pour définir des modèles de sortie d'un modèle de base fondé sur le carbone. Les financements publics à ces écosystèmes devraient être conditionnés à cette orientation.

**Conditionner le soutien à l'innovation à la sortie d'un modèle de base fondé sur le carbone
(Etat, régions) (Proposition de la convention citoyenne)**

En parallèle, il est nécessaire de mieux accompagner les structures ESS de grande taille par un dispositif particulier. Cette question est en fait directement liée à la façon dont la puissance publique prend en charge l'économie du soin et de la vulnérabilité, dont les structures ont principalement, lorsqu'elles sont privées, un statut associatif ou de fondation. Ces structures concentrent un nombre important d'emplois liés à l'accompagnement des personnes vulnérables, en particulier des personnes âgées dépendantes. Le nombre de ces emplois sur les différents territoires est souvent non négligeable. Ces personnes se sont révélées indispensables au cours de la crise sanitaire. Pourtant, ce secteur est largement méprisé par les politiques de développement économique et de l'emploi. Il n'est pas identifié comme stratégique dans la mesure où il n'est pas innovant. Il arrive fréquemment que les structures concernées aient vieilli ou traversent des crises managériales.

Mettre en place dans chaque région un fonds de retournement des grandes structures ESS permettrait de se doter d'un outil de sauvetage de ces structures. Ces fonds interviennent en quasi fonds propres, mettent en place des audits voire sont en mesure de reprendre en main la gouvernance lorsque le projet coopératif est défaillant ou lorsque les statuts de la structure le permettent (ce qui nécessite pool d'entrepreneurs sociaux au niveau régional accompagnant ces transitions).

**Créer dans chaque région un Fonds de retournement des grandes structures ESS
(Régions, Caisse des dépôts).**

L'accompagnement public de l'économie du soin et de la vulnérabilité nécessite par ailleurs une concertation nationale entre départements et Etat pour mettre fin à un système de financement qui organise la précarité économique des aides à domicile en ne prenant pas en compte leurs difficultés organisationnelles.

7. FACE AU CHÔMAGE DE MASSE, AFFIRMER L'ÉMANCIPATION DES CITOYENS PAR LA COOPÉRATION ET LA COMPÉTENCE

La crise sanitaire et l'explosion du chômage de masse qui concernera en particulier les jeunes actifs est aussi une crise relationnelle. En ce sens, les solutions classiques concernant le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle, si elles sont nécessaires, ne répondent en rien à la question de fond. La manifestation des peurs qui s'est exprimée pendant le confinement appelle au réenchantement, à l'expression de nouveaux désirs d'être ensemble, de limiter les impacts de nos modes de vie. La réponse, pendant la crise, a été de tout réglementer. Mais, dans les quartiers prioritaires en particulier, la priorité devrait être de donner du sens et de l'envie.

De très nombreuses initiatives ont été expérimentées depuis plusieurs années pour redonner du pouvoir d'agir aux citoyens, depuis les actions d'éducation populaire en direction des jeunes adultes jusqu'aux actions de remobilisation des personnes en chômage de longue durée. Des acteurs existent déjà, qui peinent souvent à trouver leur équilibre financier.

Il convient d'opérer un changement d'échelle de ces dispositifs en les accompagnant de manière massive sur les territoires.

Souvent, le fonctionnement de nos administrations en tuyaux d'orgue, par dispositif, enferme le citoyen dans un statut abstrait et kafkaïen (est-il chômeur ? de longue durée ? au RSA ? Est-il jeune ? Est-il en formation professionnelle ?), lui ôte une sécurité économique et empêche de considérer que l'argent public est en grande partie déjà là pour accompagner les parcours et les expériences.

Donner accès, en particulier aux jeunes actifs, à de solides expériences de coopération dans un univers professionnel, c'est permettre à une génération de se prendre en main dans les années à venir.

Nous préconisons de financer le développement massif des coopératives d'activités jeunes majeurs et de développer le modèle de « Territoire Zéro Chômeurs ». Une pluralité de solutions et de type de projet est nécessaire pour correspondre à la pluralité des besoins d'accompagnement.

Nous préconisons un soutien massif aux associations d'éducation populaire engagées dans l'organisation de chantiers collectifs au sens large (des chantiers de bénévoles – chantiers auprès d'associations, autoréhabilitation – jusqu'aux coopératives de jeunes majeurs). Le cas échéant, ces projets peuvent se penser en coopération avec les branches professionnelles afin de permettre la découverte de métiers et de secteurs professionnels (industrie, artisanat...).

Massifier le financement des démarches de chantiers collectifs. (collectivités)

Les collectivités pourraient d'ailleurs proposer des chantiers courts en régie à des personnes en recherche d'emploi, dont le but serait de participer collectivement à des petits chantiers.

Lancer des projets coopératifs d'intérêt général (Etat, collectivités)

Si le financement de ces initiatives relève en premier lieu des collectivités territoriales, l'Etat pourrait utilement favoriser cette mobilisation des territoires par un plan ad-hoc de cofinancement. Néanmoins, le premier devoir de l'Etat est de sécuriser ces projets en termes de cadre légal et de droit du travail. L'Etat et les collectivités doivent sécuriser économiquement les personnes concernées, quel que soit leur statut (RSA, chômage, créateur...).

Les initiatives associatives sur ce type de projet sont assommées par les contraintes bureaucratiques imposées par certaines régions qui interprètent au sens large le champ de la formation professionnelle et impose aux acteurs le recours au marché public. Il est indispensable de mettre fin à cette dérive technocratique et de légitimer le recours au financement par subvention.

En outre, nous proposons de faire rentrer les régions dans la gouvernance des services de formation continue des universités, de telle sorte à ne plus obliger les universités à candidater par le biais d'appels d'offres. Le temps libéré par cette simplification devrait être investi dans un pilotage plus fin de l'offre universitaire en matière de formation continue.

Réviser la loi formation professionnelle pour mettre fin au recours systématique aux marchés publics (Etat, régions)

De nombreux territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, ne disposent pas d'une structure référente en matière d'accompagnement des projets ESS et d'innovation sociale. Les collectivités doivent faire en sorte de constituer ce maillage de structures d'accompagnement, en lien avec les CRESS.

Consolider un réseau d'accompagnement ESS sur l'ensemble du territoire. (collectivités)

Afin de contribuer au financement de ce changement d'échelle des actions d'éducation populaire et d'innovation sociale, nous proposons de redéployer au profit du secteur de l'ESS les taxes additionnelles à la CFE et la CVAE payées par les structures de statut coopératif, mutualiste ou associatif. Le produit de ces taxes additionnelles est aujourd'hui affecté au fonctionnement des CCI.

Étendre le paiement des TACFE et TACVAE à l'ensemble des structures coopératives, mutualistes et associatives ayant une activité commerciale et en affecter le bénéfice au financement du réseau des CRESS. (Etat)



LE LIERRE

Le Lierre est le réseau écologiste des professionnel.le.s de l'action publique.

Il rassemble des fonctionnaires, haut-fonctionnaires, expert.e.s, consultant.e.s et acteur.ice.s des politiques publiques, convaincu.e.s que la transformation profonde de l'action publique est indispensable pour répondre aux urgences écologique et sociale.

Avec plus de 400 membres, le Lierre poursuit à travers ses rencontres mensuelles et ses formations un travail de mise en réseau d'acteurs différents, au service d'une montée en puissance des idées écologistes et des acteurs / décideurs publics qui veulent les mettre en œuvre.

<http://le-lierre.fr>



FONDATION
DE L'ÉCOLOGIE
POLITIQUE

LA FONDATION DE L'ÉCOLOGIE POLITIQUE

La FEP est reconnue d'utilité publique. Elle a pour but de favoriser le rassemblement des idées autour du projet de transformation écologique de la société, de contribuer à l'élaboration du corpus théorique et pratique correspondant à ce nouveau modèle de société et aux valeurs de l'écologie politique.

<http://www.fondationecolo.org>

ISBN 979-1-09-508225-5



9 791095 082255